

ASSOCIATION FEDERATION ADDICTION

**104 rue Oberkampf
75011 - PARIS**

**SIRET : 529 049 421 000 17
APE : 9499 Z**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

(Convention article L 612-5 du Code de commerce)

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION FEDERATION ADDICTION

Siège social : 104 rue Oberkampf
75011 - PARIS

N° Siret : 529 049 421 000 17
NAF : 9499 Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

(Convention article L 612-5 du Code de commerce)

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Convention avec l'Association Addict Méditerranée qui est représentée au conseil d'administration par Laurence EMIN pour un montant de 14 603 € correspondant au projet Unlogged PACA.

- Convention avec l'association Apleat qui est représentée au conseil d'administration par Cyril POLVOREDA pour un montant de 2 940 € pour le projet Unplugged Bourgogne-Franche-Comté, 6 860€ pour le projet Unplugged Bretagne, 1 960€ pour le projet Unplugged Grand Est, 3 430€ pour le projet Unplugged Ile de France.
- Convention avec l'Association Clémence Isaure qui est représentée au conseil d'administration par Martine LACOSTE pour un montant de 9 100 € correspondant au projet Unplugged Martinique.
- Convention avec l'Association CEDRAGIR qui est représentée au conseil d'administration par Laurent DELIGNE pour un montant de 3 380 € correspondant au projet Unplugged Hauts de France.
- Convention avec l'Association GROUPE SOS qui est représentée au conseil d'administration par Abdelka BOUMANSOUR pour un montant de 6 030 € correspondant au projet Unplugged Occitanie.
- Convention avec l'Association Les WADS qui est représentée au conseil d'administration par Lionel DIENY pour un montant de 28 860 € correspondant au projet Unplugged Grand Est.
- Convention avec l'Association SATO PICARDIE qui est représentée au conseil d'administration par Xavier FOURNIVAL pour un montant de 6 420 € correspondant au projet Unplugged Haut de France.
- Convention avec l'Association La PASSERELLE qui est représentée au conseil d'administration par David SAINT VINCENT pour un montant de 6 560 € correspondant au projet Unplugged Normandie.
- Convention avec l'Association OPPELIA-HORIZON 02 qui est représentée au conseil d'administration par Alain MOREL pour un montant de 3 380 € correspondant au projet Unplugged Hauts de France.
- Convention avec l'Association OPPELIA-NAUTILIA qui est représentée au conseil d'administration par Alain MOREL pour un montant de 9 920 € correspondant au projet Unplugged Normandie.
- Convention avec l'Association OPPELIA-AFPRA qui est représentée au conseil d'administration par Alain MOREL pour un montant de 24 600 € correspondant au projet Unplugged Grand Est.
- Convention avec l'Association OPPELIA-ALT10 qui est représentée au conseil d'administration par Alain MOREL pour un montant de 6 560 € correspondant au projet Unplugged Grand Est.
- Convention avec l'Association Ceid qui est représentée au conseil d'administration par Jean-Michel DELILE pour un montant 3 702 € correspondant au projet des unions régionales.

- Convention avec l'Association Clémence Isaure qui est représentée au conseil d'administration par Martine LACOSTE pour un montant de 45 286 € correspondant au projet des unions régionales.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivies.

- Convention avec l'association Apleat qui est représentée au conseil d'administration par Cyril POLVOREDA pour un montant de 1 470 € pour le projet Unplugged Occitanie, 1 523€ pour le projet Unplugged Inca.
- Convention avec l'Association Ceid qui est représentée au conseil d'administration par Jean-Michel DELILE pour un montant 4 000 € correspondant au projet Alcochoix Nouvelle Aquitaine.
- Convention avec l'Association Clémence Isaure qui est représentée au conseil d'administration par Martine LACOSTE pour un montant de 21 880 € correspondant au projet Unplugged Occitanie.

Fait à Fontenay sous-bois, le 28 Mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé